Système Pass Pass V'lille Mode d'emploi

Trouvez toutes les réponses à vos questions !

À partir du 25 juin 2013, la carte Pass Pass est-elle nécessaire pour retirer un vélo en station ?

Non. Votre carte V'lille reste pour l'instant **l'unique support** vous permettant de vous identifier sur les stations VLS. Néanmoins, elle sera remplacée progressivement par la carte Pass Pass.

- Si vous ne possédez pas de carte Pass Pass Personnelle, nous vous invitons à la commander au plus vite. **Gratuite jusqu'au 30 septembre 2013**, n'attendez plus !
- Si vous ne la commandez pas, votre carte V'lille restera active jusqu'à la fin de votre abonnement. Il ne vous sera cependant plus possible de gérer votre abonnement depuis le site de vente en ligne (espace Mon compte).
- Si vous avez déjà commandé votre carte Pass Pass, nous vous informerons durant l'été de la date à laquelle nous activerons votre abonnement V'lille sur la carte Pass Pass.

Puis-je me réabonner sur le Web ?

Oui à la condition de posséder une carte Pass Pass personnelle et un compte Mon Transpole associé. Rien de plus simple, connectez-vous à votre compte mon Transpole et cliquez sur l'onglet VLS ou VLD.

Puis-je recharger mon crédit temps ?

Oui, à la condition de posséder une carte Pass Pass personnelle et un compte Mon Transpole associé. Rien de plus simple, connectez-vous à votre compte mon Transpole et cliquez sur l'onglet VLS ou VLD.

Que se passe t'il si je perds ma carte V'lille ? Mon abonnement VLS est-il porté automatiquement sur ma carte Pass Pass ?

Oui, si vous avez perdu votre carte V'lille, le duplicata prendra la forme d'une carte Pass Pass Personnelle :

- une nouvelle carte Pass Pass personnelle si vous n'en possédez pas encore une
- ou votre carte Pass Pass Personnelle si vous en possédez déjà une.

Dans ce dernier cas, votre carte sera active dès le lendemain de l'opération en maison V'lille.

Nouvel abonné, dois-je attendre de recevoir ma carte Pass Pass personnelle pour utiliser le service VLS ?

Non, si vous vous abonnez sur vlille.fr, vous recevrez par Sms les codes d'accès provisoires qui vous permettront de vous identifier sur la borne VLS pendant une durée de 12 jours, le temps de recevoir votre carte Pass Pass.

Pourquoi ne puis-je plus gérer et/ou consulter mon compte VLS sur le Web ?

La carte Pass Pass Personnelle est désormais la clé d'entrée pour acheter ou gérer vos abonnements en ligne.

- Si vous ne l'avez pas déjà fait, commandez votre carte Pass Pass Personnelle en ligne sur transpole.fr.
- Si vous en avez déjà une, associez-la à votre compte Mon Transpole. Ainsi vous retrouverez la possibilité de gérer votre compte en ligne.

Est-il possible de charger mon abonnement VLS sur une carte Pass Pass non-personnalisée ?

Non, seule la carte Pass Pass personnelle peut être utiliser pour accéder au services V'lille (Libre Servce, longue Durée ou stationnement).